

Intelligence artificielle : la France ne doit pas rater le train de la simplification

[Paris, le 20 février 2026] – A l’occasion du sommet sur l’intelligence artificielle à New Delhi, France Datacenter, le GIMELEC et le SERCE souhaitent réaffirmer l’importance de simplifier, rationaliser et accélérer les procédures d’implantation des centres de données, qui constituent le socle nécessaire au développement de l’intelligence artificielle. Dans ce contexte, ils ont pris acte avec inquiétude du nouveau report de l’examen du projet de loi de simplification de la vie économique, et plus particulièrement de son article 15 qui visait à faciliter l’implantation de centres de données sur le territoire national. Les deux organisations saluent néanmoins le compromis trouvé en commission mixte paritaire sur cet article, qui traduit la capacité des parlementaires à s’entendre sur ce sujet majeur.

Cet article a pour ambition de réduire les obstacles réglementaires et administratifs qui freinent aujourd’hui le développement de projets numériques structurants en France. Il propose des mesures utiles pour clarifier les règles d’urbanisme, accélérer les procédures d’autorisation et d’accès au raccordement électrique et favoriser l’intégration des datacenters dans les stratégies territoriales de développement économique.

Un contexte européen concurrentiel

Les datacenters sont au cœur de la transformation numérique : ils hébergent les données, permettent l’exécution des services cloud et de l’intelligence artificielle, et constituent une infrastructure critique pour les services publics comme pour l’industrie. Au moment où l’Union européenne et ses concurrents européens renforcent leurs ambitions numériques via des procédures de simplification, la France ne peut se permettre de rater le train de l’intelligence artificielle. L’absence de cadre clair et compétitif dans le pays risque en effet de détourner les projets vers des pays plus attractifs. Alors que la France accuse un retard significatif dans le déploiement d’infrastructures numériques par rapport à ses voisins britannique et allemand, ces mesures de simplification ne visent qu’à un rééquilibrage indispensable pour sa compétitivité numérique.

Un an après les annonces du sommet sur l’intelligence artificielle, les mesures concrètes de simplification ne sont toujours pas adoptées. Malgré les récentes réformes, notamment l’introduction de l’autorisation environnementale unique et la création d’une procédure de raccordement dite « *fast track* » ; et les efforts des préfetures et des collectivités, ces procédures demeurent ancrées dans des cycles longs, en décalage avec la réalité de la demande.

Un appel à la remobilisation

France Datacenter, le GIMELEC et le SERCE réaffirment leur attachement à une régulation qui soit à la fois exigeante sur les enjeux environnementaux et adaptée aux réalités industrielles. La simplification ne doit pas être une dilution des exigences, mais une clarification intelligente des procédures, avec des garanties de qualité, d’efficacité et d’intégration territoriale. Ils appellent donc les pouvoirs publics à remettre à l’ordre du jour ces mesures de simplification. Il n’y a pas de fatalité, la France a réussi deux projets exceptionnels en temps et en heure, grâce à une volonté politique extrêmement forte - les jeux olympiques et la reconstruction de Notre-Dame de Paris. La France peut réussir sa transformation numérique si elle s’en donne les moyens !

Michaël Reffay, Délégué général de France Datacenter : « *Le report des mesures de simplification est regrettable. Elles devaient permettre de lever des verrous structurels pour notre filière, tout en soutenant l’emploi, l’investissement et l’aménagement des territoires. Nous n’avons plus le temps d’attendre : sans mesures de simplification visant explicitement les datacenters, la France risque de perdre des opportunités*

essentielles face à des pays concurrents qui s'organisent pour attirer ces infrastructures stratégiques et proposent des délais d'implantation deux fois plus courts ! »

Michel Gioria, Directeur général du SERCE : « Choisir notre territoire pour l'implantation de data centers, c'est d'abord capitaliser sur un atout stratégique majeur : une électricité décarbonée, stable et parmi les plus compétitives d'Europe. Au-delà de l'attractivité énergétique, l'installation de ces centres sur notre sol est un véritable accélérateur de souveraineté, permettant de garder la maîtrise totale de nos données critiques. C'est aussi un modèle d'économie circulaire innovant, avec l'exemple de la récupération de la chaleur fatale, mais également un formidable moteurs de vitalité locale, générant recettes fiscales pérennes et emplois qualifiés au cœur de nos territoires.

Contact presse : contact@francedatacenter.com

À propos de France Datacenter

France Datacenter est la seule association des acteurs de l'écosystème des datacenters en France. Elle représente et assure la promotion de la filière comme socle de la performance et de la fiabilité de l'économie numérique. L'association est aujourd'hui constituée d'une centaine de sociétés qui conçoivent, construisent et exploitent les datacenters. Acteur naturel de la réflexion sur les enjeux des industries numériques, France Datacenter favorise la formalisation des savoirs, le développement des compétences et l'adoption des meilleures pratiques par les professionnels, afin d'améliorer la compétitivité de la filière française face à ses concurrents européens.

A propos du GIMELEC

Le GIMELEC est l'organisation professionnelle qui fédère les entreprises concevant et déployant les technologies électriques et numériques pour le pilotage optimisé et sécurisé des énergies et des process. Le GIMELEC, c'est 200 entreprises adhérentes générant 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires depuis la France et employant 67000 personnes en France. Porter l'intelligence électronumérique au cœur des infrastructures énergétiques et numériques, de l'industrie, des bâtiments et de l'électromobilité, telle est l'ambition des entreprises que le GIMELEC fédère.

À propos du SERCE

Le SERCE représente les entreprises de la transition énergétique et numérique (PME, ETI et grandes entreprises de la profession) réparties sur plus de 4000 sites en France. Elles emploient 140 000 salariés et représentent un chiffre d'affaires de 24 Mds € sur le seul territoire national (40 Mds € à l'international). Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication. L'alliance de leur savoir-faire dans l'énergie et le digital leur permet de proposer de nouvelles solutions énergétiques et numériques qui répondent aux enjeux des territoires et des entreprises. Leur capacité à innover dans le "smart" favorise les échanges entre les bâtiments et quartiers, entre la ville et les réseaux (énergie, éclairage public, éco-mobilité ...). Membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), Membre fondateur de la FIERE (Filière Industrielle des Entreprises Réseaux d'Electricité) - Membre associé de la Fédération des Industries Electriques, Electroniques et Communication (FIEEC).

SERCE | DROIT DEVANT : Léa Truchetto truchetto@droitdevant.fr